



Invitation à présenter une candidature au poste de commissaire aux langues

Des candidatures sont présentement sollicitées pour le poste de commissaire aux langues du Nunavut. Cette nomination effectuée selon les dispositions de la loi est pour un mandat à temps plein de cinq ans.

Le commissaire aux langues du Nunavut est un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative. La personne choisie pour occuper ce poste est nommée sur recommandation de l'Assemblée législative conformément aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles*. Le ou la titulaire de ce poste exerce de nombreux pouvoirs et assume de vastes responsabilités en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi sur la protection de la langue inuite*. Il est possible de consulter le texte de ces deux lois à l'adresse

www.nunavutlegislation.ca.

La personne choisie pour occuper ce poste sera un cadre supérieur ou une cadre supérieure d'expérience possédant une solide connaissance de la législation relative aux langues officielles, y compris des tendances nationales en matière de droits linguistiques. L'expérience professionnelle doit également inclure des succès avérés dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines. Les candidats doivent démontrer la maîtrise de la langue inuite et d'au moins une autre langue officielle du Nunavut. Ce poste est réservé aux Inuits du Nunavut.

Vous pouvez obtenir un *profil détaillé du poste* auprès du Bureau de l'Assemblée législative ou en téléchargeant ce document sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse www.assembly.nu.ca. Les rapports annuels et autres publications du Bureau du commissaire aux langues peuvent être consultés à l'adresse www.langcom.nu.ca.

Les candidats ou candidates doivent faire état de façon détaillée de l'expérience et des compétences répondant aux exigences énoncées dans le *profil du poste*. Ce poste offre un salaire pouvant s'échelonner de **157 970 \$ à 225 672 \$** par année. Si le candidat retenu ou la candidate retenue ne réside pas à Iqaluit au moment de sa nomination, une aide à la réinstallation sera fournie. Un logement subventionné du personnel est disponible pour ce poste. Les candidatures seront acceptées jusqu'au **vendredi 31 janvier 2025** à 17 h (HNE). Veuillez noter que seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Les demandes de renseignement et les candidatures doivent être transmises à :

**Secrétaire du Bureau de régie et des services
Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut
C.P. 1200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Tél. : (867) 975-5000
Télé. : (867) 975-5191
Courriel : submissions@assembly.nu.ca**